

HUBERT REEVES et son équipe Coordination: Nelly (Ligue Roc) opinions@canoe.com

V'là l'printemps, v'là l'joli temps ...

Bientôt le printemps ? Il est déjà en gestation depuis l'automne !

Car une fête se prépare longtemps à l'avance.

Et cette année, en France comme au Québec, elle coïncide avec le renouveau de certaines assemblées puisque c'est une année d'élections.

Un vent nouveau souffle sur la société entière et les candidats en sentent la fraîcheur qui se métamorphose en espérance... La dimension écologique doit être incluse dans les programmes. Pas de «développement durable» sans ce troisième pilier égal aux deux autres: l'économique et le social.

Certes, intégrer cette dimension environnementale demande un effort à qui n'est pas encore convaincu de l'urgence. Mais c'est le printemps, c'est une renaissance. Et chaque renaissance amène un progrès.

Au Québec, des élections partielles vont avoir lieu pour compléter le nombre de

députés à l'Assemblée nationale...

En France, ce seront des élections municipales. L'Institut Ipsos a interrogé l'automne dernier 400 maires. Selon eux, l'environnement sera le thème qui comptera nettement plus dans la campagne de 2008 que dans celle de 2001. En France toujours, la Fondation Nicolas Hulot a lancé le *Guide de l'éco-électeur* car les 9 mars (1^{er} tour) et

16 mars (2²e tour) 2008, chaque électeur va choisir qui gèrera sa commune. Il s'agit de distinguer, parmi les «professions de foi» des prétendants à ce rôle, celles qui sont aptes à relever des défis importants. Bien sûr, ce n'est pas exhaustif. Chacun peut accroître ses exigences. Cependant, tout le monde n'avance pas à la même vitesse et n'a pas les mêmes priorités. Il faut savoir respecter ces différences et ne pas faire des élections une guerre impitoyable.

Chaque renaissance amène un progrès

Quelle que soit l'élection, les électeurs de ce XXI^e siècle ont en tête le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Il est intéressant de savoir combien de municipalités ont adopté un «Agenda 21».

RAPPEL

Lors du sommet de la Terre de Rio, en 1992, 173 pays adoptent le programme Action 21 (ou Agenda 21). C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le 21^e siècle afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

Un tel agenda définit des objectifs et les moyens de mise en œuvre, avec un calendrier précis, y compris des prévisions de dates d'évaluation, pour être éventuellement réorienté en cas de constats négatifs. Car il faut viser l'excellence, donc améliorer ce qui se révèle insuffisant.

Si Baie-Saint-Paul fut la première au

Québec, combien l'ont fait depuis ?

En France, un Comité 21 répertorie sur un site <http://www.agenda21france.org/> les communes qui sont engagées dans une démarche de ce type.

Les élus en ont l'initiative et restent décisionnaires. En aucun cas, la démocratie participative ne se substitue à la démocratie représentative. Cependant, chacun sait qu'une décision n'est acceptée et respectée que s'il y a eu appropriation du projet par les citoyens, et donc leur implication au départ du processus, la concertation étant dorénavant un préalable obligé de la décision.

Chacun sait aussi qu'il faut examiner tout projet par les services compétents de la collectivité pour s'assurer de sa faisabilité réglementaire, financière, technique. Les élus ont besoin de tels éclairages.

Toutes les collectivités devraient rivaliser pour avoir le plus ambitieux des agendas ainsi élaborés avec un maximum de partenaires (entreprises, associations, citoyens...).